

"La conservation et la gestion efficaces des ressources halieutiques à l'extérieur de la zone de 200 milles sont des objectifs conformes aux principes relatifs à la conduite internationale contenus dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, a déclaré M. Crosbie. Le Canada s'est donné pour tâche de faire accepter par la communauté internationale les mesures pratiques qui s'imposent pour que cette Convention atteigne son but. Pour y parvenir, et par le fait même instaurer un véritable régime de conservation et de gestion des ressources biologiques en haute mer, nous devons absolument compter sur la compréhension et la coopération des autres pays".

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer prévoit la création d'organisations régionales (internationales) en vue de la conservation et de la gestion des stocks qui chevauchent la limite. L'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPAN) remplit ce rôle pour la côte atlantique du Canada. "Parmi les états côtiers du monde, le Canada est celui dont les pêcheurs souffrent le plus de la surexploitation des stocks qui chevauchent la limite à l'extérieur de la zone de 200 milles, a déclaré M. Valcourt. Tous les états doivent respecter les décisions de l'OPAN en matière de conservation et de gestion si nous voulons vraiment donner effet aux principes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et ainsi mettre un terme à la surpêche en haute mer au large de la côte atlantique du Canada".

Au Sommet économique tenu à Houston en juillet dernier, le premier ministre Mulroney a été l'artisan de l'appel lancé par le Groupe des sept principaux pays industrialisés en faveur de la coopération internationale pour la conservation des ressources biologiques de la mer, de la reconnaissance du rôle des organisations régionales de pêche (comme l'OPAN) et du respect des régimes de conservation.

Lors de la récente visite au Canada du ministre soviétique des Pêches, M. N. Kotlyar, celui-ci et M. Valcourt ont émis une déclaration conjointe témoignant de la volonté des deux pays de voir les organisations régionales (comme l'OPAN) jouer un rôle efficace dans la conservation et la gestion des stocks qui chevauchent la limite.

Le Canada a été un chef de file dans l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1989 d'une résolution demandant l'arrêt de la pêche aux espèces pélagiques par le moyen de filets dérivants, pratiquée à grande échelle dans l'océan Pacifique et ailleurs en haute mer.